

## Editorial

La lutte contre le travail au noir prend une nouvelle dimension dans notre canton. Suite à la parution d'un communiqué payant de la Fédération, dans les journaux fribourgeois, avec le titre accrocheur « Attention, arnaque au bitume » plusieurs journalistes ont pris contact avec notre secrétariat pour obtenir des informations complémentaires.

L'article paru dans la Liberté de Fribourg, sous la plume de Claude-Alain Gaillet, a été repris par de nombreux quotidiens romands et par le journal télévisé romand. Au même moment, la commission paritaire professionnelle de la construction prenait des mesures énergiques contre les entreprises fraudeuses, les amendes prononcées s'élevant parfois à plusieurs dizaines de milliers de francs. Pour la première fois, des ouvriers travaillant le samedi, pour leur propre compte, ont été punis par une amende.

Il faut espérer que ces mesures montrent clairement qu'il n'y a pas de place dans notre marché pour les tricheurs. Les temps sont durs, mais nous devons tout faire pour maintenir des conditions de travail égales pour tous. ■

**Jean-Daniel Wicht**

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS  
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

Route André Piller 29  
1762 Givisiez

Tél. 026 460 80 20  
Fax 026 460 80 25

Internet : [www.ffe-fbv.ch](http://www.ffe-fbv.ch)

Email : [secretariat@ffe-fbv.ch](mailto:secretariat@ffe-fbv.ch)

## Billet du Président

Le rapport annuel 2002 que vous avez reçu récemment ainsi que notre journal Flash vous ont informé des événements qui ont marqué la vie de notre association et du secteur de la construction en général ces derniers mois. Je ne vais donc pas m'y attarder.

Mais je fais une petite exception pour saluer l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003 de la retraite anticipée. Je tiens à réaffirmer que cette retraite est nécessaire et que les efforts de nos collaborateurs actifs sur les chantiers méritent largement une telle solution.

Je souhaite vous présenter un peu plus en détail pourquoi nous avons lancé une invitation aux députés du Grand Conseil, en date du 8 mai de cette année. Cette séance était nécessaire et attendue, puisque plus de 50 députés et deux conseillers d'Etat y ont participé. Les réactions que nous avons enregistrées après la présentation de notre association, de son importance et de ses activités, notamment dans la formation, nous ont montré, malgré le fait que notre industrie soit vitale pour la société, qu'elle est encore très mal connue. De telles rencontres doivent être absolument renouvelées si nous voulons mieux nous faire connaître et améliorer une image qui malheureusement n'est de loin pas ce qu'elle devrait être.

Nous avons également un point de vue à faire valoir. Nombreux sont ceux qui, sous prétexte que nous sommes intéressés, nous dénigrent le droit de nous expri-



Luc Pasquier (Photo JDW)

mer dans le domaine de la construction. C'est faire bien peu cas de notre savoir-faire et de notre expérience.

Pour préparer cette réunion avec les députés, j'ai étudié, plus en détail, l'histoire récente de notre canton avec mon œil de bâtisseur. Je dois vous avouer que même si j'y ai participé, en tout cas pour les 30 dernières années, j'ai été époustoufflé par l'énorme effort de construction fourni dans le

## Sommaire

- 3 Bases de calcul 2003
- 3 Diplômes de machinistes
- 4 Protection air et chantiers
- 5 Luftreinhaltung
- 6 Entretien des routes
- 7 Assemblée FFE 12.06.03
- 7 La Médiation
- 8 Nouveaux diplômés

canton ces 60 années passées. Certes, il souffrait d'un retard certain dans son développement, mais je pense qu'à ce jour, ce retard a été pratiquement comblé.

Sans être exhaustif, le dernier rapport de l'ECAB indique que lors des dix dernières années, le capital qu'il assure, privé ou public, est passé de 40.5 à 58 milliards de francs, soit près de 45% d'augmentation. Au cours de cette période, ce sont plus de 15'000 nouveaux objets qui ont été assurés. Ce ne sont certainement pas que des constructions neuves, mais l'évolution est significative. Pour ce qui est du génie civil, je pense que l'évolution est identique si je tiens compte de la construction de 4 barrages hydroélectriques dans notre canton, des deux autoroutes A1 et A12, des réseaux routiers cantonaux, communaux et privés, de l'alimentation en eau potable et de l'évacuation des égouts et des travaux d'endiguement. Entre parenthèse, en sachant qu'une grande partie de ces ouvrages a été construite par des entreprises fribourgeoises, je comprends pourquoi notre industrie est si forte dans ce canton.

Par contre, je pense qu'il est illusoire de croire que cet effort va pouvoir se poursuivre, et par ailleurs est-ce bien nécessaire que cela continue ainsi? Je sais qu'une telle question peut paraître iconoclaste dans la bouche du président des entrepreneurs, mais nous devons nous la poser. D'une part, notre patrimoine construit est encore jeune, mais comme nous, il vieillit et le coût de son entretien va augmenter de manière très sensible ces prochaines années. D'autre part les coûts d'exploitation vont de pair avec l'augmentation des volumes construits, les budgets que ce soit publics ou privés voient se multiplier les postes des dépenses et les coûts des secteurs de la santé, de la formation, du social et de l'administration prennent l'ascenseur.

Il est normal dans ces conditions que les moyens accordés à la construction aient tendance à diminuer. Par contre, il est dangereux d'oublier que les ob-

**Debrunner**  
klöckner & co multi metal distribution

Sécurité au travail:  
une prévention qui est  
payante !



*"Bien protégé,  
de la tête aux  
pieds"*

Vous trouverez dans  
notre centre  
artisanal un  
assortiment complet  
de protection  
individuel  
pour tous les  
collaborateurs  
sur les chantiers.

Demandez notre  
brochure !

Debrunner SA Fribourg  
Route du Tir Fédéral 14  
1762 Givisiez  
Tél. 026 460 23 88  
Fax 026 460 22 51  
Email [Infofr@d-a.ch](mailto:Infofr@d-a.ch)  
Internet [www.d-a.ch](http://www.d-a.ch)



jets que nous réalisons sont faits pour durer et que leur maintien se planifie sur le long terme. J'estime qu'actuellement les moyens accordés à l'entretien des ouvrages de génie civil et à la réfection des bâtiments, publics et privés, sont nettement insuffisants et que notre patrimoine a plutôt tendance à se dégrader. N'oublions pas non plus que notre activité aménage notre cadre de vie et nous prémunit des dangers que nous fait courir la nature. Cette nature est loin d'être domestiquée et peut nous réserver bien des surprises encore.

Pour nous entrepreneurs, cette nouvelle donne va nous demander de poursuivre notre mutation et de nous adapter. La situation actuelle du marché nous montre que nous devons aller encore plus loin dans la restructuration, et que si celle-ci n'est pas volontaire, elle nous sera imposée.

Nous devons nous poser sérieusement la question des collaborations et des synergies envisageables entre entreprises. Nous devons mettre en place une meilleure gestion de nos équipements. La construction sera toujours indispensable, c'est aussi à nous de proposer le meilleur service possible, bien sûr en

accord avec les autres acteurs de la construction.

J'aimerais encore vous faire part du souci qui me préoccupe, la formation professionnelle. Nous disposons à Fribourg d'outils exceptionnels, que ce soit notre centre de formation de Beaumont ou l'HES qui met en place un département de la construction qui regroupe les formations d'architectes, d'ingénieurs et de chefs de chantier. Dans ce même cadre, sont également enseignés des modules de la maîtrise d'entrepreneur. Cette vision interactive préfigure l'avenir de notre branche et j'y adhère totalement. Malheureusement nous devons constater un désintérêt pour ces formations et les effectifs actuels me font craindre, à moyen terme, une grave pénurie de personnes qualifiées, pas seulement dans nos entreprises, mais également dans les bureaux d'étude et chez les maîtres d'ouvrage. Cette situation est inquiétante lorsque l'on sait l'importance de notre tâche. Si nous ne pouvons pas forcer les jeunes à venir chez nous, je lance un appel à toutes les entreprises pour qu'elles ouvrent leurs portes et acceptent ceux qui souhaitent accomplir un stage ou une formation dans notre branche. C'est aussi une manière de nous faire connaître et de montrer que la satisfaction que nous retirons de nos activités est à la mesure du service que nous rendons à la société.

Pour terminer, je remercie sincèrement tous ceux qui m'accompagnent et me soutiennent dans ma tâche de président et permettent à notre association de rendre à ses membres les services qu'ils en attendent. ■

**Luc Pasquier**

## **Bases de calcul**

**En raison de l'introduction de la retraite anticipée au 01.07.2003, les charges sur les salaires de base augmentent de 9 % pour atteindre 69 % en valeur arrondie.**

## Bases de calcul

De nouvelles bases de calcul sont en élaboration et nécessitent une mise à jour de notre programme informatique suite à l'introduction de la retraite anticipée. Une édition verra donc le jour prochainement et vous sera adressée avant les vacances du bâtiment. Les charges sur le salaire de base vont passer ainsi de 60 % à 69 %, soit une **augmentation de 9 %**. Nous vous rappelons que le taux de régie 2003, publié au début de l'année, tenait compte déjà de l'introduction de la retraite anticipée, l'augmentation des charges sur salaires étant répartie sur l'année entière. Nous restons bien entendu à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires ou de plus amples détails. ■

JDW

## Diplômes de machinistes

Le 3 mai 2003, 55 machinistes ont reçu leur diplôme des mains du Conseiller d'Etat Michel Pittet, à notre centre de formation de Kiemy.



Jean-Pierre Largo

(Photo JDW)

Nous reproduisons ci-dessous le message de Jean-Pierre Largo, Président de la commission suisse de surveillance des examens de machinistes, prononcé lors de cette manifestation.

### Message aux nouveaux machinistes diplômés

*Es freut mich die Ehre zu haben Ihnen den begehrten schweizerischen Maschinisten Ausweis und das dazugehörige Diplom übergeben zu können.*

*Sich noch einmal auf die Schulbank zu setzen war für Sie sicher nicht einfach. Schon gehörtes aufzufrischen, für die einen, für andere neues dazu zu lernen und wieder andere von vorne an zu beginnen ist meiner Erachtens lobenswert.*

*Ich danke Ihnen für das Aufopfern Ihrer Freizeit und die Mühe, von einigen unter Ihnen, in der nicht gewohnten Sprache, eine Prüfung zu bestehen.*

Mettre son temps libre à disposition, non seulement en vue de sa propre carrière, mais également au maintien de la sécurité sur les chantiers, témoigne de votre valeur d'homme. Je suis sûr que votre engagement vous portera des satisfactions financières, sans oublier celle de la victoire sur soi-même. Accepter d'être à nouveau apprenti, de sécher les bancs d'école, d'étudier et finalement de se présenter devant les experts, demande du courage et de l'assurance. Messieurs je vous félicite très chaleureusement et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de votre nouvelle carrière.

*Werte Diplomanden, sie haben es geschafft, ich gratuliere Ihnen von Herzen. Ich möchte aber Ihre Meister und die Sozialpartner nicht vergessen, denn dank ihnen, haben Sie die Möglichkeit erhalten sich weiter zu bilden. Ich nutze die Gelegenheit auch dem Freiburger Baumeisterver-*

*band für die Organisation der Ausbildung und der Prüfungen zu danken. Besonders möchte ich den Herren Georges Surchat, Präsident der Prüfungskommission und Kuno Philipona, dem Berufsausbildungsorgesetzten, für ihren unermüdlischen Einsatz im Sinne und Geist des Baugewerbes danken. Auch möchte ich alle Fachlehrer, Prüfungsexperten und alle, die in irgend einer Stellung sich mit ihrer Berufsausbildung beschäftigten, meinen herzlich Dank aussprechen.*

Chers lauréats, je vous souhaite beaucoup de réussite au sein de la corporation des bâtisseurs. Je vous demande de faire profiter vos collègues et vos patrons de vos connaissances nouvellement acquises. Votre savoir ne doit pas seulement apporter une amélioration dans les rendements et les cadences d'exécution, mais également dans le cadre de la sécurité sur les chantiers.

*Vergessen sie ihre Kollegen, nicht die ganz unbewusst, ja plötzlich im Schwenkraum ihres Gerätes sein könnten. Ein Blick in Ihnen Rückspiegel kann ihnen einen Unfall verhüten, sie sind Ihnen sicher dankbar für Ihre Rücksicht. Noch einmal Bravo und viel Glück und viel Erfolg auf Ihrer Baumaschine.*

Bonne chance et beaucoup de satisfactions dans la pratique de votre métier de professionnel du bâtiment, de la route et du génie civil. ■

Jean-Pierre Largo

## A vos agendas

**Sortie des membres le  
11 septembre 2003**

**BAECHLER**  
c o m p u t e r s

## Protection air et chantiers

Les chantiers, en particulier ceux de grande taille, constituent d'importantes sources d'émissions du fait de leurs multiples et diverses activités. Parmi tous les polluants atmosphériques qu'ils émettent, il importe de surveiller plus particulièrement les poussières de très petite taille (PM10) parce que ce sont des particules qui peuvent pénétrer dans les poumons. Elles sont produites par des opérations mécaniques (préparation des matériaux et leur transbordement, démolition et déconstruction), par les surfaces réservées aux transports sur le périmètre des chantiers ou par les matériaux de remblai exposés au vent. En outre, il existe une autre source importante d'émissions de particules fines : les moteurs diesel des machines de chantier, dont les gaz d'échappement contiennent des particules de suie cancérigènes, et qui peuvent exposer le voisinage des chantiers à des nuisances excessives.

Une récente étude a établi le risque dû aux émissions de particules diesel des machines de chantier sur la santé de la population. Il est possible de réduire de plus de 90 % les émissions de particules ultra fines de suie de diesel cancérigènes en équipant ces engins de filtres à particules. L'étude montre que le coût total de cette opération est nettement inférieur aux économies réalisées sur les coûts de la santé.

Considérant cet état de fait, le Conseil fédéral a inscrit à l'ordonnance sur la protection de

Situation du chantier	Durée du chantier	Nature et dimension du chantier	
		surface	cubage
Zone rurale	>1.5 an	>10'000m <sup>2</sup>	>20'000m <sup>3</sup>
Agglomération centre-ville	>1 an	>4'000m <sup>2</sup>	>10'000m <sup>3</sup>

l'air des dispositions explicites concernant les chantiers. Elles ont été concrétisées l'année passée par la **Directive Air Chantiers**, entrée en vigueur le 1er septembre 2002.

### Où s'appliquent quelles mesures ?

La directive distingue deux niveaux de mesures, A et B. Le niveau A comprend les exigences de base et correspond à la « bonne pratique de chantiers ». Le niveau B s'applique aux chantiers plus importants. Ce niveau exige des mesures spécifiques. Elles sont classées dans la directive de la manière suivante :

1. Préparation (évaluations lors de l'appel d'offres et avant le début du chantier)
2. Procédés de travail mécaniques (transbordements, dépôts des matériaux, aires de circulation)
3. Procédés de travail thermiques et chimiques (travaux de revêtement et d'étanchéité, de soudage et de minage)
4. Exigences posées aux machines et aux appareils (entretien, essence pour appareils, filtres à particules)
5. Exécution des travaux (préparation des travaux, instruction, surveillance et contrôles)

### Filtres à particules après les vacances

Une des mesures principales de la directive consiste à doter de filtres à particules les machines et les appareils équipés d'un moteur diesel. **Cette mesure est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003 pour les machines et les appareils d'une puissance supérieure à > 37 kW lorsqu'ils sont utilisés sur des chantiers de niveau B.**

En d'autres termes : afin que de telles machines puissent être engagées après les vacances sur des grands chantiers, elles doivent auparavant être dotées d'un filtre à particules. C'est pour cette raison que l'Association suisse de l'industrie des machines de chantier (VSBM) est prête depuis le début de l'année à procéder aux évaluations nécessaires et à la livraison des filtres adaptés aux besoins. Il est cependant recommandé de ne pas attendre la fin de l'été pour donner un mandat correspondant afin d'éviter des temps d'attente. Le système de contrôle des gaz d'échappement a également été préparé. Il existe un document technique à ce sujet.

### Remarque finale

La mise en œuvre de la directive exige des investissements importants de la part de l'industrie de la construction. Cet effort est cependant contrebalancé par un bénéfice considérable : la juste reconnaissance des voisins des chantiers et de la population en général, qui verront les atteintes à leur santé fortement diminuer. Il est également à noter que tous les entrepreneurs sont soumis aux mêmes exigences et qu'il n'y aura donc pas une distorsion du marché. Il est sans doute profitable de s'inté-

### Fabrique produits en béton et simili

*A. Helfer S.A.*

Tél. 026/460 72 72 – Fax 026/466 68 67  
Route de la Verna 3 – 1762 Givisiez

resser activement aux nouvelles données et de mettre en œuvre rapidement les mesures correspondantes sur les chantiers. Des surprises désagréables, notamment des retards dans les travaux et des frais plus élevés à cause d'adaptations précipitées, suite à des contrôles effectués par les autorités, pourront ainsi être évitées. ■

**Hans Gygax**

Service de l'environnement (Sen)

## Luftreinhaltung und Baustellen

**B**austellen, insbesondere Grossbaustellen, bilden mit ihren vielfältigen Aktivitäten wesentliche Emissionsquellen. Unter all den emittierten Luftschadstoffen sind vor allem die staubförmigen, lungengängigen Feinpartikel (PM10) zu beachten. Sie stammen von mechanischen Arbeitsprozessen (wie Materialaufbereitung und Umschlag, Abbau und Rückbau), von Verkehrsflächen auf Bauarealen oder von windexponierten Schüttgütern. Eine weitere bedeutende Quellengruppe für Feinpartikel bilden die Dieselmotoren der Baumaschinen, die krebserzeugende Russpartikel emittieren, was zu übermässigen Belastungen der Baustellen-Nachbarschaft führen kann.

Eine kürzlich publizierte Studie hat das von den Dieselemissionen der Baumaschinen ausgehende Gesundheitsrisiko für die Bevölkerung aufgezeigt. Mit der Nachrüstung von Baumaschinen mit Partikelfiltern kann der Ausstoss der krebserzeugenden Dieselmotoren-Feinstpartikel um mehr als 90 % reduziert werden. Die Untersuchung zeigt, dass die diesbezüglichen Gesamtkosten deutlich geringer sind als die Einsparungen bei den Gesundheitskosten.

Aufgrund dieser Erkenntnis hat der Bundesrat im Rahmen einer Änderung der Luftreinhalteverordnung Vorschriften für Baustellen erlassen, die im letzten Jahr mit der **Baurichtlinie Luft** konkretisiert wurden.

## Directives Air-Chantier et filtres à particules

Vous trouvez toutes les informations nécessaires sur l'analyse des coûts et des bénéfices concernant l'équipement de machines de chantiers ainsi que la directive Air-Chantier sur le site :

**[www.buwalshop.ch](http://www.buwalshop.ch)**

Il existe également un document technique sur le système de contrôle des gaz d'échappement à l'adresse :

**[www.vsbm.ch](http://www.vsbm.ch)**

### Was gilt wo?

Die Richtlinie unterscheidet die Massnahmenstufen A und B. Die Stufe A erfordert Basis-massnahmen, die der „guten Baustellenpraxis“ entsprechen. Die Stufe B ist bei grösseren Baustellen anwendbar. Die Massnahmen der Richtlinie sind folgendermassen gegliedert:

1. Vorbereitung (Abklärungen bei der Ausschreibung und vor Baubeginn)
2. Mechanische Arbeitsprozessen (Umschlag, Materiallager, Verkehr auf Bauarealen)
3. Thermische und chemische Arbeitsprozesse (Belags- und Dichtungsarbeiten, Schweiessen, Sprengen)
4. Anforderungen an Maschinen und Geräte (Abgaswartung, Gerätebenzin, Partikelfilter)
5. Bauausführung (Arbeitsvorbereitung, Instruktion, Überwachung und Kontrolle)

### Partikelfilter nach den Sommerferien

Eine wichtige Massnahme der Richtlinie stellt die Ausrüstung dieselbetriebener Maschinen und Geräte mit Partikelfilter dar. **Sie gilt für Maschinen und Geräte mit einer Leistung > 37 kW ab dem 1. September 2003, sofern sie auf Baustellen der Kategorie B zum Einsatz gelangen.** Mit anderen Worten: Damit solche Maschinen nach den Sommerferien auf grösseren Baustellen eingesetzt werden dürfen, müssen sie vorgängig mit einem Partikelfilter versehen werden.

Der Verband der schweizerischen Baumaschinenwirtschaft (VSBM) ist deshalb seit anfangs Jahr bereit, die nötigen Abklärungen für den Einbau und die anschliessende Lieferung des Filters vorzunehmen. Es empfiehlt sich aber, mit den diesbezüglichen Aufträgen nicht bis nach den Sommerferien zuzuwarten, ansonsten mit Engpässen gerechnet werden muss. Das Abgaskontrollsystem wurde ebenfalls vorbereitet. Einzelheiten können der technischen Anleitung des VSBM entnommen werden.

### Schlussbemerkung

Die Umsetzung der Richtlinie verlangt erhebliche Investitionen von Seiten der Bauindustrie. Dem Aufwand steht aber ein erheblichen Nutzen gegenüber: die Anwohner einer Baustelle sowie die ganze Bevölkerung sind dankbar dafür, dass sie weniger gesundheitlichen Beeinträchtigungen ausgesetzt sind. Auch ist zu beachten, dass alle Bauunternehmer die gleichen Anforderungen zu erfüllen haben und deshalb kein Konkurrenznachteil zu befürchten ist. Es lohnt sich zweifellos, sich aktiv mit den Vorgaben auseinander zu setzen und die entsprechenden Massnahmen auf den Baustellen umzusetzen. Damit können im Anschluss an behördliche Kontrollen unliebsame Überraschungen, insbesondere Arbeitsverzögerungen und höhere Kosten auf Grund von überstürzten Anpassungen, vermieden werden. ■

**Hans Gygax**

Kantonales Amt für Umwelt (Afu)

**BOSCH****METABO**

LES OUTILS DE PRO CHEZ VOTRE SPECIALISTE

**Commerce de fer  
fribourgeois SA**Rue de Lausanne 85      Route des Daillettes 13-15  
Tél. 026 / 351 67 67      1701 Fribourg      Tél. 026 / 422 77 77**Entretien des routes**

**Nous publions ci-dessous, un extrait du discours de Monsieur le Conseiller d'Etat, Claude Lässer, prononcé lors de l'assemblée de la Fédération, le 10 juin dernier.**

Il vous intéressera peut-être de savoir que, en 2002, avec la collaboration de nombreux membres de votre Association, sur les routes cantonales, nous avons posé environ 90'000 m<sup>2</sup> de tapis bitumineux, refait 2'900 m<sup>2</sup> de fondations, renforcé et reprofilé 18'000 m<sup>2</sup>, remis au profil par fraisage 61'000 m<sup>2</sup>, refait 1,6 km de canalisations. L'entretien de nos routes cantonales nous occupe donc beaucoup, pour ne pas dire qu'il nous préoccupe, dans la mesure où l'état de ces routes n'est pas forcément ce qu'il devrait être. En effet, sur la base des examens réalisés en 2002, nous pouvons dire que la qualité de notre réseau est bonne du point de vue de la portance et en ordre pour ce qui est de la planéité longitudinale. Par contre, pour ce qui est de la planéité transversale (l'orniérage), la situation est moins évidente, puisque seule la moitié du réseau peut être qualifiée de moyenne à bonne. Nous constatons là l'effet de la réduction des moyens financiers affectés à ce type de dépense. Dans certains cas, une reconstruction complète de tronçons de routes sera nécessaire à relativement court terme.

*Natürlich kann auch der sehr bedeutende Einsatz des Kan-*



**Claude Lässer Conseiller d'Etat**

*tons bei diesen Strassenbau- und Wiederherstellungsarbeiten hervorgehoben werden. Ich möchte an dieser Stelle nur einige der heute offenen Baustellen nennen: denken wir an Montbovon – La Tine, Pensier – Courtepin, Châtel-St-Denis – Bossonnens, die Umfahrungsstrasse Bulle, die Ortsdurchfahrt von Fétigny, um nur die grössten Baustellen zu nennen. Von der Ortsdurchfahrt Gurmels ganz zu schweigen, die bald abgeschlossen sein wird.*

Le canton consent donc des efforts relativement importants pour tenter de maintenir en état son réseau routier, voire pour l'améliorer. Et je n'ai même pas évoqué les sommes colossales investies dans la réfection de l'A12, un programme qui devrait

durer 6 à 10 ans, pour autant que la Confédération maintienne le rythme de son engagement ! En matière d'infrastructure, ces investissements routiers et autoroutiers s'ajoutent naturellement à ceux que nous faisons en matière de bâtiment : ECDD, projet qui arrive au bout, mais aussi Uni 2 à Péroilles-Fribourg (100 millions), Collège de la Broye (75 millions), pour citer deux projets très importants qui ont démarré récemment ou qui vont incessamment démarrer.

*Der Kanton setzt somit viel daran, den Zustand der kantonalen Infrastrukturen erhalten zu können und diese umfassend zu vervollständigen. Einige weitere Projekte sollten zusätzlich innert Kürze beginnen. In diesem Sinne kann ich Ihnen versichern, dass der Staat sehr wohl die Absicht hat, das Niveau der kantonalen Investitionen beizubehalten.*

Dans certains cas, notamment en matière d'entretien – routes et bâtiments –, cet effort n'est, je vous l'accorde, pas forcément au niveau optimum, mais vous le savez, la politique, c'est l'art du possible et ma Direction est aussi soumise aux contraintes budgétaires, dans la mesure où notre canton, malgré une charge fiscale importante n'est pas riche – charge fiscale qui, soit dit en passant va être légèrement réduite tant en 2004 qu'en 2005 – et que, nonobstant, doit faire face aux importantes dépenses en faveur de la formation, puisque l'âge moyen de notre population est relativement bas, ainsi qu'à des dépenses très importantes en matière de Social et de Santé, puisque le revenu moyen cantonal est assez faible.

En d'autres termes et en résumé, malgré une situation financière difficile, nous mettons tout en œuvre pour maintenir le niveau des investissements en vue de conserver, voire dans certains cas d'améliorer la substance, et aussi en vue de mettre

**Favorisez nos annonceurs !**

sur le marché suffisamment de mandats, qui permettent à vos entreprises de passer sans trop de casse les temps difficiles qu'elles vivent actuellement.

C'est en tout cas dans cet esprit que je souhaite plein de succès pour vos entreprises, pour lesquelles j'espère sincèrement une amélioration de la conjoncture, les conditions-cadres n'é-

**Claude Lässer**

### Assemblée du 12 juin 2003

**P**rès de 80 invités, membres, membres vétérans et honoraires ont participé aux asises annuelles de notre Fédération, le jeudi 12 juin dernier à Cugy. Après avoir écouté attentivement le rapport de Luc Pasquier, les bonnes nouvelles concernant la santé financière de notre Association et la partie statutaire, le Syndic du lieu, Monsieur Charles Chuard a adressé aux entrepreneurs le salut des autorités communales. Après avoir présenté sa Commune, souligné son passé historique et son activité agricole principale — au total 20 exploitations — Monsieur Chuard a remercié la Fédération pour l'aimable invitation et a conclu son message en annonçant que l'apéritif était offert par la commune de Cugy.

Le Conseiller d'Etat directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a apporté le message des autorités cantonales que vous trouvez en page 6.

Monsieur Bandini, Directeur de la région romande à la HG Commerciale a encore remis un chèque de 4'000 francs en faveur de la formation professionnelle et a profité de l'occasion pour parler du déplacement des activités de Givisiez à Villars-sur-Glâne.

**JDW**

De gauche à droite :

**Me Anne Giovannini**  
**Me Henri Gendre**  
**Me Jacques Bonfils**

(Photo RS)

## La Médiation

### La médiation lors d'un litige, une méthode d'avenir ?

**L**e terme de médiation est à la mode d'aujourd'hui, également dans la construction et les affaires commerciales.

La médiation est un processus volontaire de résolution d'un litige dans lequel intervient un tiers neutre, le médiateur. Ce dernier, en favorisant la communication entre les parties, va les aider à trouver elles-mêmes une solution à leur litige. Le litige ne sera donc résolu ni par un juge, ni par un arbitre, mais par les parties elles-mêmes qui élaboreront une solution équitable qui va les lier juridiquement, sous leur propre responsabilité et avec l'assistance d'un médiateur neutre et indépendant.

La médiation est donc un mode alternatif de résolution des conflits, dont il est beaucoup question actuellement. Le médiateur est un tiers neutre par rapport au litige, et n'a aucun pouvoir de décision. Il n'est ni juge, ni arbitre. La médiation ne peut avoir lieu que si les parties s'y soumettent librement.

L'objectif de la médiation est le rétablissement de la communication entre les parties en vue de la recherche d'une solution.

Au départ, les parties doivent donner d'un commun accord un mandat oral ou écrit au médiateur, ou aux co-médiateurs (il peut y avoir deux médiateurs, par exemple un juriste et un ex-

pert en matière de construction) précisant la nature du litige. Le mandat réglera également différentes questions pratiques (langue de la médiation, lieu de réunion, procédure orale ou partiellement écrite, présence ou non des avocats des parties, rémunération du médiateur par parts égales entre les parties).

Le mandat rappellera également les règles de confidentialité à respecter par le médiateur et les parties, notamment dans une procédure judiciaire subséquente si la médiation n'aboutissait pas à un accord. Les parties s'engageront aussi à se respecter mutuellement et à se montrer loyales l'une envers l'autre. Le mandat pourrait en outre prévoir une renonciation à prescription de la part des parties, leur engagement de ne pas entreprendre d'action en justice durant la médiation ou la suspension d'une éventuelle procédure pendante.

Le processus de médiation lui-même, une fois la convention conclue, se déroule de la manière suivante. Chacune des parties présente tout d'abord sa version des faits. Le médiateur en prend connaissance, écoutant très attentivement ce qui lui est dit, fait clarifier les choses et reformule lui-même l'essentiel de ce qu'il a entendu de chacune des parties, ce qui permettra de calmer les tensions pré-existantes. Ensuite, à la différence d'un juge ou d'un arbitre, le médiateur s'efforce d'amener les parties à exprimer leurs besoins respectifs, leurs véritables intérêts, les valeurs qui les animent et qui dirigent leurs attitu-



des et leurs décisions, donc tous les éléments sous-jacents au litige (s'agit-il d'une question d'argent, ou d'honneur, ou de prestige, ou de loyauté, ou même d'un problème personnel éloigné du litige?). Une fois les faits et les éléments sous-jacents établis, les parties, sous l'égide du médiateur, cherchent à mettre en place des options pour la solution de leur litige, avec évaluation de leurs avantages et leurs inconvénients. Enfin, il appartient aux parties d'élaborer une solution praticable et acceptable pour elles. L'accord ainsi intervenu est généralement rédigé par écrit et au besoin soumis aux avocats des parties.

La médiation présente ainsi les avantages non négligeables suivants :

- un gain de temps considérable par rapport à une procédure judiciaire;
- un moindre coût;
- le fait que la solution est choisie par les parties, et non imposée par un juge ou un arbitre;
- et le fait qu'il n'y a pas de perdants, mais véritablement deux gagnants

Tout litige peut faire l'objet d'une médiation, notamment en matière de bail, de conflit de travail, dans le domaine de la construction et des marchés publics, ainsi que dans toute affaire commerciale.

**Alors, pourquoi ne pas l'essayer lors d'un prochain litige?** ■

*Me Jacques Bonfils*

## Médiation lors d'un litige

Nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées d'avocats auprès desquels vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la médiation lors d'un litige :

- **Me Anne Giovannini**, avocate,  
Bd de Pérolles 8, case postale 399, 1701 Fribourg  
Tél. 026 322.66.75, Fax 026 322.66.69
- **Me Henri Gendre**, avocat et médiateur FSA,  
Bd de Pérolles 12, case postale 391, 1701 Fribourg  
Tél. 026 347.49.49, Fax 026 323.23.63.
- **Me Jacques Bonfils**, avocat,  
Grand-Rue 41, case postale 594, 1630 Bulle 1  
Tél. 026 913.96.30, Fax 026 913.96.31

## Nouveaux diplômés à l'ETC

L'école technique de la construction a promu 15 nouveaux conducteurs de travaux le vendredi 4 avril dernier à l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg.

9 des nouveaux diplômés sont des ressortissants de notre canton. Il s'agit de Messieurs Bocard Nicolas de Albeuve, Broch Benoît de Charmey, Galley Frédéric de Ecuwillens, Geinoz Benoît de Enney, Mardones Rodrigo de Fribourg, Progin Jean-

Les 15 nouveaux diplômés (Photo ETC)



Yves de Gumefens, Risse Louis de La Roche, Stempfel Tobias de Treyvaux et Zurkinden Michael de Düdingen.

Le prix de notre association pour le meilleur fribourgeois a été remis à Monsieur Jean-Yves Progin de Gumefens de l'entreprise JPF Construction SA.

La Fédération félicite ces nouveaux conducteurs de travaux et leur souhaite plein succès dans de nouvelles activités riches et intenses.

JDW



## Tout pour la construction

HG COMMERCIALE  
Matériaux de construction

SPONAGEL  
Carrelages

**HG Commerciale** Nouvelle adresse depuis le 1 juillet 2003  
Petit Moncor 11, 1752 Villars-sur-Glâne. Tél. 026 460 81 60, Fax 026 460 81 69